



Les membres du Colbac se sont rassemblés sur les Allées.

Le Colbac déterminé à manifester

ANTI-CORRIDA

Ce samedi, de 15 h à 17 h, les membres du Colbac (Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida) ont manifesté sur les Allées de Béziers, avec la participation de la référente locale du Parti animaliste, Catherine Bry.

Une manifestation qui avait un goût de « victoire » pour Sophie Maffre-Baugé, la présidente du Colbac. En effet, à l'approche de la Journée internationale pour les droits des animaux, célébrée chaque année le 10 décembre, le Colbac avait prévu ce ras-

semblement « pour sensibiliser le public aux actes de cruauté perpétrés lors des corridas » mais la sous-préfecture avait tenté de déplacer l'événement en dehors de la zone des animations de Noël. Face au refus de l'association, le préfet de l'Hérault a émis un arrêté d'interdiction le 8 décembre.

Le Colbac a saisi le juge des référés et a obtenu gain de cause auprès du tribunal administratif de Montpellier. Et l'État a été condamné à verser 1 500 € au Colbac.